

L'oligarchie japonaise rêve de la bombe atomique

2 octobre 2012 / Nadine et Thierry Ribault



La sortie du nucléaire civil est prévue au Japon pour les années 2030. Mais le potentiel de production de plutonium militaire à Rokkasho reste intact. Dans un contexte de tension avec la Chine, le parlement japonais vient de voter un texte ouvrant la voie à l'élaboration d'un armement nucléaire.

Alors que certains médias français se sont précipités pour annoncer « *l'arrêt total de la production nucléaire au Japon d'ici 2030* » (il s'agit en fait d'« *amener la production nucléaire à zéro pendant les années 2030* »), peu (voire personne) n'ont mentionné ni la relance simultanée de la *politique japonaise d'exportation* de sa technologie nucléaire, ni même

le fait que le plan de retrait annoncé puisse être totalement révisable tous les trois ans, ne donnant ainsi aucune garantie à sa pérennité après 2015. Enfin, ne figure aucune mention du sort qui sera fait, si le scénario du retrait voyait effectivement le jour, à la filière de retraitement du combustible, d'extraction de plutonium et de fabrication de MOX.

Et pour cause : d'après le *Yomiuri* du 14 septembre, le gouvernement envisage de continuer ses activités de (re)traitement en conformité avec la politique antérieure, malgré la contradiction entre une telle volonté et celle aujourd'hui annoncée d'en finir d'ici 2039 avec l'électricité d'origine nucléaire. Toutefois, la question que le quotidien ne pose pas mais que l'on est en droit de se poser est la suivante : le Japon envisage-t-il une utilisation non civile de sa filière de retraitement et de fabrication de plutonium ? Le vote discret, le 20 juin dernier, d'un amendement à la Loi fondamentale sur l'énergie atomique nous éclaire sur ce point et donne un relief inquiétant aux tensions actuelles entre le Japon et la Chine.

Un vote hâtif mais décisif

L'article 2 de la Loi fondamentale sur l'énergie atomique, votée en 1955, année de fondation du Parti Libéral-Démocrate (PLD), stipulait que la recherche et l'utilisation de l'énergie atomique ne pouvaient être menées qu'à des fins pacifiques et dans le but de défendre les principes de démocratie, d'indépendance et de transparence.

Or, un amendement à peine débattu le 15 juin dernier au Parlement et adopté cinq jours plus tard à l'unisson par le PLD, le PDJ [Parti démocrate du Japon] et le New Komeito précise désormais que « *la politique de l'énergie nucléaire du Japon doit contribuer à la sécurité nationale* ».

Cet amendement a été proposé par des parlementaires du PLD et du New Komeito (17 experts). Dans la précipitation de la création de la nouvelle commission de régulation nucléaire et du redémarrage des deux réacteurs de la centrale d'Oi, le gouvernement n'a pas contesté cette proposition d'amendement qui a été adoptée par l'ensemble des députés (PLD, PDJ et New Komeito), même si certains membres du PDJ se sont interrogés et opposés au vote de cet amendement.

Il semblerait que les circonstances dans lesquelles cet amendement a été élaboré et voté ne sont

pas transparentes : des membres du PLD n'auraient pas été avertis de son existence lors de l'examen de la loi sur l'énergie atomique le 14 juin au soir. Par ailleurs, l'amendement a été glissé dans un appendice de la loi fondamentale, le rendant très discret. Enfin le gouvernement a peut-être marchandé avec le PLD cet amendement, afin de lui faire valider au plus vite sa loi relative à la formation de la nouvelle commission de régulation nucléaire.

En tous cas se pose la question de savoir si le développement d'un arsenal nucléaire est ou non le véritable but de cet amendement. A cette interrogation levée par un membre du PDJ, un député du PLD, artisan de l'amendement, répond : « *L'objectif est de centraliser dans une seule commission la sûreté nucléaire, les garanties de l'AIEA [Agence internationale pour l'énergie atomique] visant à empêcher l'utilisation militaire de matériaux nucléaires, et la sécurité nucléaire contre le terrorisme.* »

Cette explication ne satisfait pas Michiji Konuma, professeur de physique à l'université Keio, pour qui l'introduction de la notion de « *sécurité nationale* » entre en complète contradiction avec la clause d'utilisation pacifique du nucléaire. Selon lui, « *le nouveau texte comble un vide dans la Constitution japonaise, qui autorise le pays à se défendre avec des armes dont la nature n'est pas clairement définie* » et désormais « *les moyens militaires nucléaires peuvent être mobilisés pour défendre la sécurité nationale* ».

Un tel changement ne peut que rassurer chacun en cette période de hautes tensions entre le Japon et ses voisins chinois et coréens, d'autant que, comme le rappelle un récent sondage du journal *Mainichi*, 56% des Japonais souhaiteraient modifier l'Article 9 de la Constitution, selon lequel le Japon renonce à la guerre comme mode de règlement des conflits internationaux et ne peut posséder de potentiel militaire. Ils étaient 48% à soutenir cette position en 2009.

Du retraitement à la « souveraineté nucléaire » ?

Selon un haut fonctionnaire il s'agirait aussi de garantir une légitimité à l'existence du centre de stockage, de retraitement et d'extraction de plutonium et de fabrication de MOX de Rokkasho, situé au nord du Japon.

Cette chaîne de retraitement, construite en partenariat avec AREVA à partir de 1993, n'est jamais entrée en fonction et sa capacité de stockage de combustible usé arrive à saturation :

2.834 tonnes de combustible se trouvent actuellement dans les piscines de l'usine, soit 90% de la capacité disponible sur le site.

Dans l'éventualité d'un abandon du nucléaire civil, utiliser l'infrastructure de Rokkasho pour des objectifs militaires garantirait sa pérennité et éviterait de priver de sens l'existence de ce bijou de 20 milliards d'euros, dont le coût de démantèlement est estimé à 80 milliards d'euros supplémentaires. Le tout dans un contexte de demande en forte chute à la fois du plutonium utilisé dans les surgénérateurs (celui de Monju a subi une succession d'accidents et n'a produit d'électricité que pendant une heure en 20 ans) et du MOX dans les réacteurs conventionnels.

Le Japon détient actuellement 157 tonnes de plutonium, dont 100 tonnes sur les sites de ses centrales. Les 60 tonnes restantes ont été acheminées dans les centres de retraitement, et 45 tonnes ont été séparées (35 tonnes sont stockées en France et au Royaume-Uni), de quoi fabriquer 5.000 têtes nucléaires.

« Le droit au retraitement est une question de vie ou de mort »

Le vote de l'amendement à la Loi fondamentale sur l'énergie atomique constituerait-il une étape supplémentaire dans le processus de normalisation d'une nucléarisation militaire du Japon, de facto déjà existante ?

Une telle hypothèse est confortée par le fait que le traité de 1974, de coopération dans le domaine du nucléaire civil entre la Corée du Sud et les États-Unis, expirant en 2014, Séoul exerce de fortes pressions auprès de Washington pour que lui soit garanti, dans le cadre du prochain accord, le droit de retraiter les combustibles irradiés et d'enrichir l'uranium afin d'accumuler des réserves de plutonium et d'atteindre la même « *souveraineté nucléaire* » que son voisin.

Les défenseurs du retraitement en Corée arguent que la pénurie d'espace pour l'enfouissement des déchets radioactifs sera effective en 2016 : le parc de 23 réacteurs a jusqu'à présent, comme au Japon, généré plus de 11.000 tonnes de combustible usé, et devrait passer à 40 réacteurs d'ici 2030. Rappelons qu'en réalité le traitement chimique de séparation du plutonium, de l'uranium et d'autres « *déchets radioactifs de haute activité* », génère des volumes de déchets plus importants que le volume initial de combustible usé.

Ainsi, le cri du cœur du Premier ministre Takeo Fukuda, après l'embargo pétrolier des années 70, pour qui « *le droit au retraitement est une question de vie ou de mort pour le Japon* », trouvera sous peu sa version coréenne.

Ce qui caractérise le nouveau contexte n'est donc pas la capacité technologique du Japon à construire une arme nucléaire dans une durée limitée, mais le fait que, s'appuyant sur l'opportunité d'une réforme de son autorité de régulation nucléaire, suite à l'accident de Fukushima, il se dote d'un cadre juridique approprié à la reconnaissance et à l'activation d'une telle capacité. La prochaine étape pourrait être une réforme de l'article 9 de la Constitution, le tout étant en cohérence avec le rôle politique que les Etats-Unis entendent de plus en plus faire jouer au Japon en Asie, notamment face à la Chine.

Quand bien même le développement du nucléaire militaire japonais ne resterait qu'à l'état de potentialité, il fournit un argument de taille au voisin coréen qui aspire lui aussi à la « *souveraineté nucléaire* », tout ceci résultant dans une escalade d'accumulation d'armes nucléaires.

Le plein usage de la capacité de retraitement du site de Rokkasho permettrait de produire annuellement une quantité de plutonium séparé de 8 tonnes, suffisante pour fabriquer 1.000 bombes atomiques.

En inscrivant la politique de l'énergie nucléaire du Japon dans le cadre de la « *sécurité nationale* », l'amendement du 20 juin 2012 à la Loi fondamentale sur l'énergie atomique ouvre grande la porte sur une telle perspective. Décidément, le désastre de Fukushima n'en finit pas de porter ses fruits.

Source : Courriel à *Reporterre*

Nadine Ribault est écrivain,

Thierry Ribault est chercheur au CNRS, Maison franco-japonaise de Tokyo. Ils ont écrit

Les sanctuaires de l'abîme – Chronique du désastre de Fukushima

Photo : Usine de Rokkasho, [Japan Focus](#)

Lire aussi : *Fukushima : le fil des nouvelles depuis mars 2011*

- **Emplacement :** Accueil > Info >
- **Adresse de cet article :** <https://reporterre.net/L-oligarchie-japonaise-reve-de-la>